

GRILLES SALAIRES APPRENTI(E)S

Sur la base de 35 heures hebdomadaires, soit 151,67 heures mensuelles.

SMIC Mensuel Brut au 01/01/2026 =

1 823,03 €

En contrat d'apprentissage, le brut est égal au net dans la limite de 50% du SMIC (aucune cotisation salariale n'est déduite en dessous de 50% du SMIC, en revanche la part au-delà de 50% du SMIC est donc soumise à cotisations).

	CAP - BP - BAC*							
	de 16 à 17 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Taux	Montant brut	Taux	Montant brut	Taux	Montant brut	Taux	Montant brut
1e année	27%	492,22 €	43%	783,90 €	53%	966,21 €	100%	1 823,03 €
2e année	39%	710,98 €	51%	929,75 €	61%	1 112,05 €	100%	1 823,03 €
3e année	55%	1 002,67 €	67%	1 221,43 €	78%	1 421,96 €	100%	1 823,03 €

Les % peuvent varier en fonction des conventions collectives.

* ATTENTION

BP	Lorsqu'un(e) apprenti(e) conclut un nouveau contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il(elle) percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent (= dernier salaire de CAP)
BAC	Lorsqu'un(e) apprenti(e) conclut un contrat d'apprentissage pour le BAC PRO en 2 ans, sa rémunération correspondant à la 2ème et 3ème année. Lorsqu'un(e) apprenti(e) conclut un nouveau contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il(elle) percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent (= dernier salaire de CAP/MC)
Formation en 1 an	Lorsqu'un(e) apprenti(e) a une réduction de formation et conclut un contrat d'apprentissage d'un an, sa rémunération correspond à celle de dernière année de formation.

	CS (majoration +15%)							
	de 16 à 17 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans		26 ans et plus	
	Taux	Montant brut	Taux	Montant brut	Taux	Montant brut	Taux	Montant brut
en 1 an	54%	984,44 €	66%	1 203,20 €	76%	1 385,50 €	100%	1 823,03 €

L'aide unique ne s'applique que sur la 1ère année du contrat :

A gérer depuis le portail SYLAE de l'employeur : <https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

Niveau de formation	Entreprise de -250 salariés	Entreprise de +250 salariés
Niveau 3 et 4 (CAP, BP, BAC PRO, certain titre)	5 000 €	2 000 €
Niveau 5 (BAC + 2)	4 500 €	1 500 €
Niveau 6 (Bac + 3)	2 000 €	750 €
Apprentis en situation de Handicap	6 000 €	6 000 €